



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 7 RUE THIERS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
VU l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
VU le code de la route,  
VU l'article 610-5 du code pénal,  
VU le code de la route,  
VU la demande écrite Monsieur Mathis PAPAMICAEL en date du 22 octobre 2025

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de déménagement sis 7 rue Thiers à Pont-Audemer.

## ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Mathis PAPAMICAEL est autorisé à occuper le domaine public au droit de l'immeuble sis 7 rue Thiers à Pont-Audemer, **le vendredi 21 novembre 2025 de 14h00 à 18h30**, afin d'effectuer un déménagement.

Article 2 : Monsieur Mathis PAPAMICAEL est autorisé à stationner un véhicule de location (immatriculation non connue) le 21 novembre 2025.

Article 3 : la signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le 21 novembre 2025 après la fermeture du marché.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Services Techniques Communautaires et Monsieur Mathis PAPAMICAEL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 10 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge  
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires  
générales

Christophe CANTELOUP

